

Procédure d'inscription pour les minimes classé(e)s dans les 12 premiers du Ranking mixte au Championnat de Belgique cadet(te)s.

Règlementation :

Selon l'article D.5.1 des RS, un minime classé dans les 12 premiers du Ranking Jeune peut participer à la série Cadets à condition qu'il ou elle participe aussi à la série Minimes.

L'inscription doit être encodée par le Bureau de la FRBTT avant la date limite d'inscription fixée à 10 jours avant la date de la compétition pour être considérée comme valablement confirmée. La demande faite au Président de la CNE ne suffit pas pour que l'inscription soit réalisée.

Toutefois exceptionnellement, dans le cas où le Ranking ne serait pas publié avant la date limite d'inscription, la date limite d'inscription, uniquement pour la catégorie cadet/cadettes et pour les jeunes concernés par cette procédure, sera prolongé de 24h après la publication de ce Ranking.

L'inscription valablement confirmée apparaît automatiquement sur le site <https://resultats.aftt.be/> dans la rubrique « tournois ». Si votre nom n'apparaît pas, ça veut dire que vous n'êtes pas inscrit.

Le jeune a toujours la possibilité de se désinscrire sans frais avant la date limite d'inscription. Après cette date, l'inscription sera due et l'absence devra être valablement justifiée sous peine d'amende.

Méthodologie :

1. La CNE publie le Ranking Jeunes sur le site de la FRBTT dès le lendemain de la phase 3 du Critérium National et informe par mail les Ailes et les joueurs classés dans les 12 premiers du ranking.
2. Le jeune contacte le président de la CNE claude.junius@skynet.be avant la date limite d'inscription fixée par mail ou par courrier en donnant son nom, prénom et numéro de licence.
Il est vivement conseillé de contacter le président de la CNE bien avant la date limite car ce dernier doit avoir le temps de prévenir le Bureau pour encoder l'inscription.
3. La CNE vérifie la validité de la demande d'inscription et transmet la demande validée au Bureau de la FRBTT pour inscription ou informe le jeune du motif de refus de son inscription.
4. Le jeune vérifie sur https://resultats.aftt.be/index.php?menu=7&level_id=1 avant la date limite que son inscription est bien encodée et fait un rappel éventuel au Président de la CNE si ce n'est pas le cas. Normalement, le jeune recevra un mail confirmant l'inscription à l'adresse qui est renseignée dans la base de données. Ce mail n'est pas garanti car il peut être bloqué par le provider ou être dans les spams.

En cas de problème rencontré avec le Président de la CNE, le jeune peut contacter le Secrétaire Général de la FRBTT mais au minimum deux jours avant la date limite, et uniquement par mail à l'adresse p.noel.frbtt@outlook.com.